

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 30

présenté par
M. Apparou
-----**ARTICLE 10**

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« professeur »,

le mot :

« surveillant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A la lecture de ce texte, l'emploi d'avenir proposé semble fortement éloigné de l'activité enseignante, se rapprochant plutôt de celle de surveillant (le terme très vague « d'appui éducatif » définissant le rôle des bénéficiaires de ces emplois d'avenir). Par conséquent, afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur l'activité réelle qu'offriront ces emplois d'avenir, il convient d'en rectifier le titre.